Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20260410-AR-20-2026-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2026
Mise en ligne le 13 avril 2026

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 20 / 2026
DU 10 AVRIL 2026

DÉLÉGATION DE SIGNATURE – YOANN CHÂTEAU – DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Le Président de Laval Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-9,

Vu les procès-verbaux du conseil communautaire de la séance du 10 avril 2026 portant élection du Président, vice-Présidents et autres membres du bureau communautaire,

Vu la convention en date du 23 décembre 2015 portant création du service commun "direction générale",

Considérant que le poste de directeur général des services est mutualisé entre la ville de Laval et Laval Agglomération,

Considérant la mise en place de la décentralisation des bons de commande et engagements de crédits dans les directions et les services opérationnels,

Que pour une gestion efficace des services placés sous son autorité hiérarchique, le président peut déléguer sa signature à ses plus proches collaborateurs,

Que les missions confiées à Yoann Château, statutaire dans le cadre d'emploi des emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés, directeur général des services, nécessitent l'octroi d'une délégation de signature complétée pour en faciliter l'exercice,

ARRÊTE

Article 1er
Délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Yoann Château, directeur général des services, à l'effet de signer :

- tous les engagements financiers et bons de commandes dans la limite de 60 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans tous les domaines d'activité de la collectivité,
- tout document pour solliciter le versement de recettes de fonctionnement ou d'investissement dans tous les domaines d'activité de la collectivité,
- dans le cadre de l'exécution financière des marchés publics, tous les engagements financiers et les bons de commande quels que soient leurs montants, dans tous les domaines d'activités de la collectivité,
- les attestations et certificats administratifs,
- tout courrier de réponse à des demandes de renseignements divers, instructions et courriers courants aux services des différentes administrations,
- tout courrier, correspondance, document et attestation relatif à l'administration courante de la commune et insusceptible de recours,
- tous les documents relatifs aux appels à projets et aux appels à manifestation d'intérêt,

- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations de la direction générale des services,
- la validation des heures d'astreinte du personnel relevant de la direction générale des services,
- tous les actes, contrats, conventions et annexes passés en vertu d'une délibération du bureau communautaire ou d'une décision du Président,
- les arrêtés du Président relatifs à la fermeture d'équipements communautaires en raison d'intempéries, en l'absence de l'élu concerné,
- les décisions du Président et tout document y afférent et nécessaires à leur application (courriers, conventions, avenants, etc.), dans le cadre et selon les conditions définies par délibérations relatives à la délégation d'attributions du conseil communautaire au Président, en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales, sur les domaines suivants :
  - réalisation d'emprunts,
  - remboursement anticipé des emprunts,
  - avenants aux contrats de prêt,
  - lignes de trésorerie,
  - régies comptables,
  - fixation des tarifs,
  - fixation des durées d'amortissement,
  - moyens de paiement,
  - affectation des propriétés de Laval Agglomération et délimitation des propriétés,
  - convention d'occupation d'immeuble ou de passage sur des terrains de Laval Agglomération,
  - louage des choses pour une durée inférieure à 12 ans,
  - recours aux centrales d'achats publics,
  - attribution des aides dans le cadre du PLH,
  - gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
  - avenants annuels relatifs aux conventions de délégation de compétences des aides à la pierre,
  - mise à disposition ou de transfert de personnel,
  - mise à disposition temporaire de matériels ou d'équipements,
  - aliénation de biens mobiliers ou immobiliers d'une valeur inférieure et égale ~~à~~ 10 000 €,
  - dons et legs,
  - renouvellement d'adhésion au sein d'associations,
  - vente aux enchères des biens réformés.

Article 2
En sus de la délégation de directeur général des services, délégation de signature est donnée sous notre surveillance et notre responsabilité, à Yoann Château, directeur général adjoint transitions écologiques au quotidien par intérim, à l'effet de signer :

- les courriers adressés aux fournisseurs destinés à contester ou à demander des explications sur les factures litigieuses, relevant de ses services,
- les ordres de missions relatifs aux déplacements, aux réunions, aux formations du personnel des services,

Volet financier :

- Les bons de commandes, les engagements financiers et les engagements des marchés subséquents jusqu'à 60 000 € HT pour les achats en section de fonctionnement et en section d'investissement dans le domaine d'activités de la direction générale adjointe de transitions écologiques au quotidien,

- tous documents pour solliciter le versement des recettes de fonctionnement ou investissement,

Volet marchés publics

- de prendre toute décision concernant l'acceptation ou le rejet d'un sous-traitant d'un marché relevant du périmètre de la direction,
- bordereaux de prix réactualisés des marchés reconductibles de fournitures
- les ordres de service relatifs à des marchés de travaux,

- en tant que maître d'œuvre :
  . les procès-verbaux des opérations préalables,
  . les propositions préalables,
  . les décisions et procès-verbaux de réception,
  . les procès-verbaux de réception avec réserves,
  . les procès-verbaux de levée de réserves,
  . les décomptes généraux définitifs,
  . les certificats de paiement,
  . les décisions de non réception,
  . les tableaux de révisions, d'actualisation,
  . les décisions de non réception,

- en tant que maître d'ouvrage :
  . les procès-verbaux,
  . les décomptes généraux,
  . les décomptes de pénalités,
  . les certificats de parfait achèvement,
  . les levées de garantie,
  . tout document, acte et correspondance relatif aux déclarations préalables d'ouverture ou d'achèvement de travaux
  . la levée de retenue de garantie.

Article 3
En cas d'absence ou d'empêchement de François Teyssier d'Orfeuil, directeur général adjoint aménagement développement et attractivité, la délégation de signature qui lui est conféré sera exercée par Yoann Château, directeur général des services.

Article 4
En cas d'absence ou d'empêchement de Adrien Audirac, directeur général adjoint fabrique du vivre ensemble, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Yoann Château, directeur général des services.

Article 5
En cas d'absence ou d'empêchement de Aurélie Royer, directrice générale adjointe solidarité et soins pour tous / CCAS, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par Yoann Château, directeur général des services.

Article 6
En cas d'absence ou d'empêchement d'Henri de Monval, directeur général adjoint ressources, la délégation de signature qui lui est conféré sera exercée par Yoann Château, directeur général des services.

Article 7
Le présent arrêté sera notifié aux intéressés. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Nantes peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 8
Le directeur général des services de Laval Agglomération est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Président,

Signé : Florian Bercault

Notifié à Yoann Château
directeur général des services
Le

Notifié à François Teyssier d'Orfeuil
directeur général adjoint
aménagement, développement
et attractivité
Le

Notifié à Henri de Monval
directeur général adjoint ressources

Le

Notifié à Adrien Audirac
directeur général adjoint
fabrique du vivre ensemble
Le

Notifié à Aurélie Royer
directrice générale adjointe solidarité
et soins pour tous / CCAS
Le